

**CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE**

ENTRE

- la Collectivité européenne d'Alsace représentée par son Président "ou son représentant", agissant en vertu d'une délibération de la Commission Permanente de la Collectivité européenne d'Alsace du 17 janvier 2022.

ET

- le collège « Le Ried » à BISCHHEIM représenté par M. BELLHACENE Mohamed, chef d'établissement agissant en vertu d'une délibération du conseil d'administration du 04 octobre 20210

d'une part,

ET

- Les occupants Mme Océane INGLARD, MM. Théodore FOUGEREUX, Aymeric LEGROS, Rayen MOKRANI, élèves Polytechniciens,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : La collectivité européenne d'Alsace loue à des élèves polytechniciens dans le cadre de leur stage les locaux

ci-après désignés :

- collège : " Le Ried " 2 rue du Guirbaden 67800 BISCHHEIM
- nombre de pièces : F4
- contexture du logement : 100m<sup>2</sup>
- régime de propriété de l'immeuble : Collectivité européenne d'Alsace

La convention est consentie aux conditions suivantes, acceptées par les occupants :

ARTICLE 2 : La présente convention d'occupation est accordée à titre précaire et révocable du 27 septembre 2021 au 01 avril 2022

ARTICLE 3 : Un état des lieux est établi à l'entrée et à la sortie des locaux par l'administration du collège et les occupants. Les occupants acceptent de prendre les locaux dans l'état où ils se trouvent. Les occupants s'engagent à maintenir les locaux en bon état d'entretien et à prendre à leur charge les réparations et installations incombant au locataire.

ARTICLE 4 : Les occupants s'engagent à contracter une assurance couvrant les risques locatifs.

ARTICLE 5 : L'occupation est convenue à titre gracieux, sans frais de redevance.

ARTICLE 6 : Les droits et obligations des parties contractantes non stipulés au présent acte sont réglés conformément à la législation en vigueur.

Fait et signé, en trois parties  
à Strasbourg, le

Le Président de la Collectivité  
européenne d'Alsace  
Pour le Président,  
La Directrice de l'Education et de la  
Jeunesse

Le chef d'établissement,

L'occupante

Pauline BURNEL

Mohamed BELLHACENE

Océane INGLARD

L'occupant,

L'occupant,

L'occupant

Théodore FOUGEREUX

Aymeric LEGROS

Rayen MOKRANI